

Questions orales

nous espérons en arriver à une solution satisfaisante au plus tard au début de la semaine prochaine.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Madame la Présidente, le ministre sait fort bien que l'aide financière en soi ne mènera pas à une solution permanente à la crise que traverse l'industrie du transport aérien. Ce dont l'industrie a besoin, outre des fonds pour assurer la survie des deux transporteurs, c'est la garantie qu'on mettra en place une forme quelconque de contrôle pour éliminer les excès du marché, qu'il s'agisse des prix ou du genre de concurrence féroce que nous avons vue sur certaines lignes.

Le gouvernement est-il prêt à prendre cette autre mesure non seulement afin que l'argent des contribuables ne soit pas dépensé en pure perte pour aider les transporteurs aériens, mais aussi afin d'assurer la survie de cette industrie pas seulement pour un an ou deux, mais bien au-delà de l'an 2000?

[Français]

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, c'est précisément la position que nous avons adoptée depuis le début dans ce dossier. C'est que nous ne voulons pas présenter une solution qui ne serait que temporaire. Nous devons prendre en considération la situation des emplois, directs et indirects, la situation financière des deux compagnies, la situation de l'aviation civile à travers le monde, et la façon dont le marché est en train de se positionner.

Tous ces éléments-là font actuellement l'objet de nos préoccupations. C'est pourquoi nous devons maintenir un dialogue assidu avec les gens qui nous ont formulé leurs propositions mardi dernier, afin que nous en arrivions à une solution qui soit dans le meilleur intérêt de tous les Canadiens, qui soit fiscalement responsable et qui apporte une solution permanente et non une solution temporaire.

[Traduction]

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Madame la Présidente, ma question s'adresse également au ministre des Transports.

Le rapport de la commission royale d'enquête sur le transport se résume assez facilement. Si vous vivez dans une région peuplée, vous avez droit à des services de transport. Cependant, si vous vivez dans une région moins peuplée, comme le Canada atlantique, vous pouvez oublier les services de transports, de même que l'industrie du transport et les emplois qu'elle crée.

Je voudrais que le ministre réponde clairement à ma question. Rejette-t-il les recommandations de la Commission royale d'enquête ou appuie-t-il les politiques qui sont proposées et qui établiraient plus ou moins un régime d'apartheid économique pour les régions du Canada?

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, j'ai mentionné hier qu'il s'agit de rapport d'une commission créée il y a trois ans.

La commission regroupe des spécialistes très compétents, comme M. Louis Hyndman, M^{me} Marie-Josée Drouin, M^{me} Susan Fish, M. Marc Gaudry, M. John Hamilton, M. John Helliwell, M. Bill Kelly, M. Maurice LeClair, M. James McNiven et M^{me} Janet Smith qui travaillent au ministère des Transports depuis de nombreuses années. Pendant trois ans, les membres de la commission ont longuement réfléchi et examiné la situation. Dans leur rapport de quatre volumes, ils ne se contentent pas d'énoncer des principes, mais ils offrent beaucoup de statistiques et de chiffres sur les transformations que subira le système de transport des passagers au cours des 30 prochaines années.

Si, après avoir lu les quatre volumes, le député a des questions à poser ou encore des observations ou des suggestions à faire, je l'invite à nous en faire part. Cela nous sera utile à tous, car il nous faut, dans l'intérêt de notre pays, examiner très attentivement ces questions et trouver une solution viable.

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Question supplémentaire, madame la Présidente. Il est évident que le gouvernement, faute de politique claire en matière de transport, se contente de lire des tonnes de documents, car il ne sait pas trop où il s'en va.

Le gouvernement n'a jamais vraiment compris qu'un pays aussi vaste et aussi diversifié que le Canada ne peut être géré comme une simple entreprise, mais doit être dirigé comme un État. Pour ce faire, il faut engager des frais visant à offrir, à prix abordable et de façon équitable, des services de transport viables à tous les citoyens, peu importe leur lieu de résidence.

J'aimerais que le ministre nous précise la position du gouvernement. Hier soir, le premier ministre disait songer à investir dans le secteur des transports, tandis que son ministre disait étudier la possibilité de pratiquer des compressions dans cette industrie. Les deux solutions sont contradictoires. Laquelle sera retenue?

[Français]

L'hon. Jean Corbeil (ministre des Transports): Madame la Présidente, pour faire des déclarations semblables, il faut être complètement irresponsable ou ne rien comprendre à la situation. Cette commission ne fait pas que des recommandations de principe, ce sont quatre volumes remplis d'examen de toutes les situations. Et dans leur étude, les commissaires ont examiné la situation des